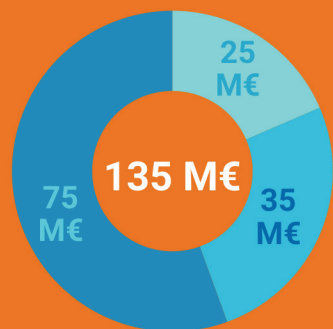


Plan de financement



GPMG



ÉTAT



FEDER
RÉGION



LE
CHANTIER
EN
CHIFFRES

129

pieux mis en place depuis la mer
pour l'extension du Quai 12

15

mètres de tirant d'eau
pour accueillir les navires

+ 120

mètres de linéaire pour le Quai 12
Longueur totale : 300 mètres

+ 300

nouvelles prises frigorifiques
Capacité totale du parc reefer : 620 prises

+ 150 000

EVP de capacité de stockage supplémentaire
Stockage total : 450 000 EVP

Chronologie du projet



Pour en savoir plus

Un espace dédié au programme d'adaptation des infrastructures portuaires est disponible sur le site web de Guadeloupe Port Caraïbes

www.guadeloupe-portcaraibes.com

Contact

- 0590 68 61 70
- communication@port-guadeloupe.com
- Grand Port Maritime de la Guadeloupe
Quai Ferdinand de Lesseps - BP485
97165 Pointe-à-Pitre Cédex

ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES



UN PORT DE DIMENSION
INTERNATIONALE

Pourquoi une adaptation de nos infrastructures ?

Depuis 2019, des navires de nouvelle génération escalent en Guadeloupe, mais la configuration actuelle de nos infrastructures ne permet pas d'accueillir ces navires de 270 mètres de long dans des conditions optimales (faute de tirant d'eau suffisant et de portiques de déchargement de conteneurs adaptés). De plus, ces navires doivent répondre aux réglementations internationales de l'OMI, qui visent une décarbonation totale du transport maritime à horizon 2050. Plus propres, ils constitueront très bientôt l'essentiel de la flotte des principaux armateurs qui desservent notre territoire. L'adaptation de nos infrastructures est ainsi devenue essentielle.

Quels types de travaux seront mis en œuvre ?



Extension du Quai 12



Installation de nouveaux portiques



Aménagement des terre-pleins



Extension du Parc Reefer

Comment inscrivons-nous notre engagement écologique dans ce programme de restructuration ?

Dès la conception et tout au long de l'élaboration du projet, le Grand Port Maritime de la Guadeloupe s'est attaché à rechercher les meilleures mesures environnementales pour limiter les incidences sur l'environnement. Ainsi, 43 mesures **ERCS** (Eviter, Réduire, Compenser, Suivre) seront mises en place dès le démarrage des travaux. Celles-ci visent à :

- Eviter l'atteinte à l'environnement,
- Réduire les impacts n'ayant pas pu être évités,
- Compenser les impacts résiduels,
- Evaluer les impacts et suivre l'efficacité des mesures ERC.

PARMI LES 43 MESURES ERCS



Maîtrise des effets en phase chantier



Dispositifs de réduction du bruit sous-marin



Préservation d'espèces protégées et de leur habitat



Suivi des paramètres physiques (air, bruit et turbidité)



Quelles opportunités pour le territoire ?

Au-delà de la nécessité de préserver la desserte maritime directe du territoire, la montée en gamme des infrastructures portuaires sera de nature à favoriser le développement d'activités génératrices d'emploi. Elle permettra notamment d'offrir de nouvelles possibilités de sourcing aux entreprises du territoire, des opportunités pour développer des filières de transformation à forte valeur ajoutée, ainsi que l'ouverture vers de nouveaux marchés à l'exportation. L'adaptation des installations du Grand Port Maritime contribuera également à réduire l'impact environnemental des activités portuaires.